

Services Aides Gardes Assistance

Association SAGA
100 rue des quatre Termes
ZI Les Paluds
13 685 AUBAGNE Cedex
N° Tél: 04.42.04.30.28
N° Fax: 04.42.72.82.08
Email : Association.SAGA@free.fr

OFFRE DE SERVICE

NOS PRESTATIONS

- **Aide-ménagère** : Entretien général de la maison et du linge, repassage.
- **Aide au repas** : Approvisionnement, confection des repas, aide à la prise des repas.
- **Assistance de vie à personne dépendante** :
 - aide à la mobilisation au domicile et accompagnements extérieurs,
 - accompagnement dans les activités domestiques et de loisir,
 - aide à l'alimentation,
 - aide à la toilette, à l'habillage et aux fonctions d'élimination,
 - coordination des visites, veille.
- **Garde-malade, garde de nuit** : veille, aide à la toilette, nursing
- **Garde d'enfants** : Garde, accompagnements, trajets scolaires, bains, repas, aide aux devoirs.

Les gestes médicaux et infirmiers n'entrent pas dans le champ d'activité des assistants de vie.

Toutes les interventions suscitées peuvent être rendues aussi bien en mode prestataire qu'en mode mandataire (en fonction des desiderata des bénéficiaires et/ou des disponibilités de personnel) à l'exception des gardes de nuit n'étant proposées que sous forme d'intervention mandataire.

NOS TARIFS

Type d'interventions

Tarifs horaires TTC (2018)

Interventions prestataires, mandataires sans exonération de charges <ul style="list-style-type: none">• aide-ménagère• assistance de vie• garde d'enfants	19,99 €
Interventions mandataires avec exonération de charges	19 €
Interventions prestataires financées par l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)	19,40 € (conventionné)
Interventions prestataires financées par la PCH (Prestation Compensatrice du Handicap)	19,99€ (conventionné)
Interventions mandataires financées par l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)	19,40 € (conventionné)

Les interventions effectuées les dimanches et jour fériés sont majorées de 25%.

Les interventions effectuées le 1^{er} mai sont majorées de 100%.

Devis gratuit pour toute prestation dont le prix mensuel est égal ou supérieur à 100€ TTC et pour tout bénéficiaire qui en fait la demande.

VOUS TROUVEREZ UN ACCUEIL PHYSIQUE ET TELEPHONIQUE



Pour toute demande d'information, nous contacter dans nos locaux :

Association SAGA
100 rue des quatre Termes
ZI Les Paluds
13 685 AUBAGNE Cedex

N° Tél: 04.42.04.30.28

N° Fax: 04.42.72.82.08

Email : saga.serveur@gmail.com

Jours d'ouverture et de permanence téléphonique: Lundi, mardi, jeudi, de 8h30 à 18h30
Mercredi de 13h30 à 18h30
Le vendredi, de 8h30 à 17h00

Pas de fermeture annuelle

Les bureaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

PLAN D'ACCES :

NOTRE INTERVENTION

- Nos intervenants sont diplômés ou à défaut sont formés aux savoir-faire requis par les prestations.
- Evaluation initiale gratuite proposée pour construire une prise en charge appropriée, s'adaptant à vos besoins et respectueuse de vos droits.
- Aide au montage de dossiers de prise en charge.
- Suivi individualisé.
- Planification prévisionnelle des interventions.
- Mise en place de remplacement en cas d'absence ou de congés.
- Permanences de l'encadrement aux horaires d'intervention (y compris le soir, les week-ends et les jours fériés).
- Enquêtes de satisfaction.
- Suivi de la qualité.
- Prise en compte des réclamations (assurance, incidents, litiges, ...).
- Tous type de règlements acceptés (prélèvement, CESU, CRCESU, chèques, virements,...).

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AIDES POUR LA PRISE EN CHARGE PAR

- Votre mutuelle santé et/ou votre assurance habitation.
- Le service social de votre caisse de retraite.
- Le Conseil Général avec l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) avec la P.C.H.
- La Sécurité sociale

Pour plus d'informations, contactez nous ou venez retirer un dossier de demande APA dans nos locaux

Défiscalisation :

50% des sommes réellement acquittées par les bénéficiaires des prestations réalisées par l'Association SAGA peuvent venir en réduction d'impôts dans la limite d'un plafond de 10 000€ minimum par an (année 2018).

Si la somme à déduire est supérieure à la somme à acquitter aux services fiscaux, un crédit d'impôt est possible, dans certaines conditions.

N'hésitez pas à nous contacter pour une étude personnalisée de vos droits.